

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 fr.
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

A nos Fidèles Lecteurs

M. HUBY rappelle que son journal, absolument libre de toute attache à aucun parti politique, est à la disposition de tout républicain qui désire faire des articles quelconques d'intérêt public. Il serait heureux s'il pouvait trouver le précieux concours (le Journal de Nanterre étant maintenant très apprécié de la population) d'un groupe de rédacteurs bien décidé à soutenir les véritables intérêts de notre cité.

Echos de la Presse Suburbaine

Le crime d'une mère, commis rue des Bois, à Rueil, nous rappelle l'article suivant dans le *Tribun* de Montreuil.

Ce qu'il faudrait faire

J'ai dit et je répète qu'il ne s'agit pas d'encourager la prostitution — bien au contraire. Il s'agit seulement de tirer le meilleur parti possible, pour la société, des enfants nés hors mariages. Et pour cela, il faudrait tout d'abord faire en sorte que les mères de ces enfants n'eussent pas — n'eussent plus — intérêt à les détruire. Il faudrait que la venue au monde, d'un enfant, loin de mettre, comme aujourd'hui, le comble à la faute commise et au déshonneur encouru, rachetât l'un et atténuât l'autre.

Conte Bleu

Je dormais, ce matin, tranquille en ma chambre (brette), rêvant à des splendeurs vastes de Paradis. Et je sentais s'ouvrir mon âme de poète. Lorsque quelqu'un heurta mon huis... Encore tout enfiévré de mes songes, j'ouvris. Et je vis sur le seuil blanc de ma maisonnette. Un enfant rose et blond, portant une sagette. Il frappa, je m'évanouis... Quand je revins à moi, je sentis en mon âme. La douleur qui sourdait, ainsi qu'un jet de [flamme!...] Frissonnant de courroux, haletant de douleur, Je voulus arracher le trait de ma poitrine! Mais étant trop brutal et la flèche trop fine, Celle-ci se rompit et resta dans mon cœur! G. L. POULARD.

Le crime d'une mère

Une jeune femme, nommée Justine Coutant, âgée de vingt-deux ans, au service d'un officier, habitant, 75, rue des Bois, à Rueil, vient de commettre un crime abominable. Elle était sur le point d'être mère et avait su cacher sa grossesse. Dimanche, dans l'après-midi, profitant de l'absence de sa maîtresse et prise par les douleurs, elle se délivra toute seule dans les cabinets d'aisance et fit disparaître l'enfant dans la cuvette. Heureusement sa patronne survint et appela aussitôt au secours, des voisins accoururent et pendant que les uns s'occupaient de la mauvaise mère, les autres démoussaient le siège et sauvaient l'enfant dont on voyait apparaître une main dans la cuvette. Justine Coutant fut conduite à l'hospice de Saint-Germain, où elle est à la disposition de la justice. L'enfant qui se porte très bien, grâce aux soins d'une voisine complaisante et secourable, a été conduit par celle-ci à l'hospice de Saint-Germain, en même temps que sa mère, si on peut l'appeler ainsi. On doit la considérer en tout et pour tout

comme une veuve, accouchant d'un enfant posthume — purement et simplement. Or, c'est ce que ne fait pas notre législation — bien au contraire. Ne fût-ce qu'au point de vue militaire, par exemple, où les « fils naturels » sont exclus de toute participation aux dispenses. Si bien qu'une fille-mère ayant élevé courageusement son enfant jusqu'à vingt ans, s'en verra, si pauvre qu'elle soit, privée au moment même où il pourrait la soutenir. Tandis que le fils légitime d'une veuve, même millionnaire sera bel et bien dispensé du service.

J'ai vu d'ailleurs avec plaisir que dernièrement, la Chambre avait été saisie d'une proposition de loi destinée à faire cesser cet état de choses. J'ignore ce qu'il en adviendra et je ne sais si la suppression éventuelle de toutes les dispenses, ne rendra pas cette mesure inutile. Mais en attendant, je ne saurais trop féliciter, quelles que soient leurs opinions politiques, les députés qui ont pris l'initiative de cet acte de justice intelligente. Et qu'on n'aille point au moins m'accuser, parce que je prends parti pour les filles-mères, parce que je demande leur assimilation à des veuves — qu'on n'aille point m'accuser de prêcher la destruction de la famille, de lui manquer de respect ou d'en méconnaître l'utilité. Je considère au contraire la famille comme la base essentielle de l'organisation sociale. J'estime que le législateur ne doit rien négliger pour que chaque enfant ait une famille; et une famille aussi régulière que possible, dût-elle se trouver incomplète par l'absence du père, comme elle le serait à la suite de sa mort.

Eh bien! non seulement notre législateur n'a jamais cherché à obtenir ce résultat, mais il a fait tous ses efforts pour obtenir le résultat inverse. Ainsi l'Assistance publique dépense des millions sous prétexte « d'élever (?) des enfants dont la plupart meurent en bas-âge, et dont presque tous les autres deviennent des déclassés, des parias souvent dangereux. Tout le monde le reconnaît, et chaque jour on nous parle de réformes à opérer dans l'organisation de l'Assistance publique. Il n'y en a qu'une à laquelle on ne songe pas: c'est à rendre des familles à ces enfants qui n'en ont pas; dût-on même indemniser pécuniairement les filles-mères qui auraient le courage d'élever les leurs au lieu de les abandonner.

Mais il se trouverait des gens pour déclarer que c'est là un encouragement à la prostitution. D'ailleurs on fait bien mieux, ou plutôt bien pis! Qu'un ménage sans enfants, qui en voudrait, qui n'en peut avoir, demande à adopter un de ces abandonnés dont l'Assistance publique est surchargée, vous croyez peut-être qu'on va l'en remercier vivement, encourager d'autres à suivre cet exemple... Pas le moins du monde: On le lui défend! — en principe — On ne le lui permet que dans certaines conditions d'âge, etc., — rigoureusement déterminées! Qui c'est ainsi: vous avez en face l'un de l'autre, un enfant sans famille et une famille qui voudrait l'adopter — c'est-à-dire qui voudrait faire un régulier de cet irrégulier, qui voudrait débarrasser ainsi la Société d'une charge et d'un danger éventuel. Et la Société refuse l'avantage qui lui est

ainsi gratuitement offert. La Société ne veut pas qu'on la débarrasse de ses irréguliers. Elle les condamne à rester à tout jamais des parias, — à leur grand dommage et au sien. C'est sur ce point qu'il y aurait avant tout des réformes à faire. Réformes qu'on pourrait réaliser d'un mot et sans qu'il en coûte rien. Mais devant lesquelles on ne devrait même pas hésiter si elles devaient coûter quelque chose. Car les dépenses qu'elles entraînent seraient compensées — et au delà, — par des économies immédiates; sans compter les mille avantages matériels et autres qui en résulteraient.

Lieutenant-Colonel LE MARCHAND. Nous lisons dans le *Courrier* de Seine-et-Oise: Il y a quelques jours, un industriel républicain adressait à M. J. Domergue, directeur de la *Réforme Economique*, une lettre dans laquelle il lui exposait les iniquités que lui inspirait la situation politique du pays: « Il fut un temps, disaient-ils, où nous n'avions qu'à travailler à notre œuvre d'industriels. Il y avait alors un gouvernement chargé de veiller à notre sécurité... Les ouvriers défendaient leurs intérêts avec autant de vigilance qu'aujourd'hui; mais ils ne mêlaient pas, dans cette légitime préoccupation, l'esprit de violence qu'ils y joignent à présent... La politique n'y jouait aucun rôle. On se « chamailait » mais on se raccommodait vite. Nulle trace d'agreur ne subsistait de part et d'autre. Il n'en est pas de même aujourd'hui... Je vous assure que la situation n'est guère tenable... » Rien n'est plus vrai. Aujourd'hui, le gouvernement, irresponsable, se désintéressant complètement de nos affaires, c'est aux citoyens à se défendre eux-mêmes. S'ils négligent d'influencer aux sectaires et aux imbéciles; si, par insouciance, par paresse ou par dégoût, ils désertent les luttes et s'abstiennent le jour du scrutin, — tant pis pour eux! C'est la lutte pour la vie, et toutes les armes légales sont bonnes: — conférences, brochures, journaux surtout; — et M. Domergue observe, à ce propos, qu'on n'a pas su utiliser la presse, dans le « camp des hommes d'ordre et de travail ». C'est très exact. Il y a vingt-cinq ans que M. Adolphe Baudouin, publiciste catholique écrivait ce qui suit: « La sérieuse importance de la presse n'est pas assez comprise... Et le juif Crémieux avait dit, vingt-cinq ans avant M. Baudouin: « Regardez l'argent pour rien, la considération pour rien. La presse, c'est tout. Ayant la presse, nous aurons tout le reste. » Malheureusement, si les industriels, par exemple, se sont préoccupés de créer

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Unité... Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande.

PREPAREZ-VOUS LES EAUX AINSI QU'ILS SONT

LA SEULE EAU qui convienne à tous est L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

ENTREPOSÉ: M. YVAN, 136, Avenue de Paris, RUEIL (S.-et-O.)

A LA CONFIANCE

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie

ACHAT D'OR & ARGENT... E. Deslandes

Pharmacie Parisienne de 1^{re} Classe

66, Avenue de Paris, RUEIL

Le tout les médicaments... Les Pilules... Pour guérir... Le dépuratif végétal... La Poudre... Le Vin Tonique... L'Eau antiapoplectique... La Lotion populaire... L'injection infaillible... Les Dragées Lemaire... Le Baume Suisse... Le Sauveur... La Tisane pectorale... La Poudre de Propreté... Huile de Foie de Morue

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 76, rue du Chemin-de-Fer

Grand Magasin de chaussures MAUMONT Succ'

56, Rue du Chemin-de-Fer. 56

Achille CAT

Expert près le Tribunal civil de la Seine 80, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

PHARMACIE NOUVELLE

37, Avenue de Paris, RUEIL (en face l'Église de Saint-Germain)

MACHINES A COUDRE

Grandes Ventes... 19, Rue de la République

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chateau et le Pont de Bazouas

ERNEST LEMAIRE

SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES BONNE CUIVE — CAPES — BIERES — JEUX DIVERS

Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano

BAL TOUS LES DIMANCHES (Ainsi-Midi)

Co lieu de rendez-vous... Construction, réparations & location de canots

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS

Velodrome — Garage de bicyclettes — Pompes à pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Inscriptions sur Calicots

en tous genres

L. SCALIER

préviens les habitants que pour cause d'agrandissement

Ateliers

24, Rue de Marly

Pour les Commandes et renseignements S'ADRESSER A RUEIL

9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

LA RHAMNINE

Tisane dépurative, laxative, rafraîchissante

Souveraine contre boutons, écoulements, la constipation, les étourdissements

Le Flacon, 2 fr. 50

Vin Toni-Apéritif Pepto-Ferrugineux

Le plus énergique, le plus complet des fortifiants

Le Flacon, 2 fr. 15 — Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

SIROP TONI-DEPURATIF

à base de Jus d'Herbes, Iode et Glycérophosphates

Recommandé aux Enfants faibles qui manquent d'appétit et ne peuvent supporter l'Huile de Foie de Morue

Le Flacon, 2 fr. 45 — Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

PHARMACIE NOUVELLE

DÉPÔT CENTRAL: 37, Avenue de Paris, RUEIL (en face l'Église de Saint-Germain)

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SECURITÉ

21, Rue de la République

des organes techniques s'occupant de leurs intérêts professionnels, et s'adressant forcément à un public restreint, il ne leur est pas venu à l'esprit qu'il y avait soit à créer, soit à soutenir et encourager les publications qui défendent les principes généraux sur lesquels reposent l'ordre et la tranquillité publics.

Il ont agi comme un gouvernement qui se bornerait à édicter des lois, sans avoir des gendarmes et une magistrature pour les faire respecter.

Espérer qu'aux élections prochaines le pays verra clair, sans qu'on n'ait rien fait pour l'y aider, c'est montrer une intensité d'illusion en présence de laquelle toute discussion est inutile.

Ne nous bornons pas à gémir, travailleurs à l'éducation de l'opinion publique, la presse est l'outil le plus puissant; et puis, les gens n'ont plus à compter sur le gouvernement pour les défendre, ils doivent se défendre eux-mêmes, — et cela surtout par le journal.

Ouvriers, industriels, agriculteurs, commerçants, citadins ou ruraux, vous tous, dont les intérêts sont en jeu, vous avez à votre disposition des feuilles dédiées à vos intérêts. C'est à vous de les répandre, de les faire lire autour de vous.

On lit beaucoup maintenant, même dans les campagnes; et les populations rurales n'ont pas encore perdu — Dieu merci! — leurs vieilles vertus de sagesse et de bon sens; — c'est dire que vos efforts seront couronnés de succès.

VINS

ROUGE DE TABLE
Garanti Naturel
Provenance directe, titrant 8° 1/2 à 9°
La Pièce de 225 litres **45 FR.**

BLANC DU GERS
EXTRA
La Pièce de 225 litres **65 FR.**

Franco domicile, CONGÈS compris
Vins ne sont livrés qu'en pièces.
Demander échantillons à M. LACHANT,
3, Place de la Fête, Nanterre.

Nouvelles Locales

Revision de la liste électorale

Les habitants sont informés que le tableau de rectification de la liste électorale sera déposé le 15 janvier, au secrétariat de la mairie pendant vingt jours, c'est-à-dire jusqu'au 4 février, toute personne jouissant de ses droits civils pourra se faire inscrire, de neuf heures à cinq heures, les jours de la semaine, et de dix heures à midi, le dimanche, et le mardi, 4 février de neuf heures du matin à minuit.

La liste électorale dûment rectifiée sera close le 31 mars 1902.

Concours de pompes en 1902

Réunion de la commission d'organisation

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 dans la salle de M. Tricot, café de la Mairie, sous la présidence de M. Gauss, président de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre.

M. le Président donne la parole au secrétaire provisoire, M. Huby, pour faire l'appel.

La commission d'organisation est composée de MM. Fosse, Gautier, maire, Bauby et Banche, adjoints, Mothé, Doublet, Richardière père, Cellier, Poignant, Hébert et Roy, conseillers municipaux, Gauss, Richardière fils, Dumont, Tricot, Lachant, Lafargue, Guérin, Huby, Mousard, de l'Union, Dauménil, Lamant et Thomas, pompiers.

Etaient présents :
MM. Gauss, Fosse, Lachant, Richardière fils, Tricot, Huby, Lafargue, Guérin, Dauménil, Lamant, Thomas, auxquels viennent se joindre MM. Roy, Cellier, Richardière père, retenus en commission municipale.
MM. Hébert et Mothé se sont fait excuser.

Il est procédé à la nomination du comité définitif d'organisation du concours.

La présidence d'honneur est donnée à M. Gautier, maire de Nanterre.
M. Lachant est nommé président.
MM. Cellier et Guérin, vice-présidents.
M. Huby, secrétaire général.
M. Lamant, sous-secrétaire, secrétaire adjoint.

M. Richardière fils, trésorier.
MM. Hébert et Lafargue, commissaires généraux.

Après une assez longue discussion sur la date à laquelle aura lieu le concours, l'assemblée décide que le dimanche 6 juillet serait préférable à beaucoup d'égards à celle du 15 juin, précédemment fixée.

Il est décidé que le concours sera offert à 40 sociétés.

Les grandes lignes du règlement sont ensuite acceptées.

M. Huby est chargé de voir M. le Maire pour le prier d'adresser la demande d'autorisation à M. le Préfet.

M. l'officier commandant est chargé d'écrire à M. le président de l'Union des officiers du département de la Seine, sous les auspices de laquelle le concours est placé.

M. Huby est autorisé à imprimer les papiers à lettres, enveloppes, lettres d'avis aux subdivisions, règlements et bulletins d'adhésion.

Le trésorier lui versera les fonds nécessaires pour l'envoi de ces correspondances.

Après avoir trinqué amicalement au succès de cette fête, la séance est levée à 11 h. 1/2.

SYNDICAT de la PRESSE SUBURBAINE

3, Rue de Milan, PARIS (IX^e Arr^t)

COMITÉ

Le banquet annuel du syndicat de la Presse Suburbaine aura lieu le vendredi, 31 janvier 1902, à 7 h. 1/2 très précises, dans les salons Bonnaert, 85, rue Charlot, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres.

Les dames sont spécialement conviées à cette fête.

Nous espérons que les amis qui s'intéressent à notre syndicat voudront bien nous faire l'honneur d'y assister.

Prière de nous envoyer l'adhésion avant le 25 janvier.

La cotisation, payable à l'entrée, est de 8 francs par personne.

LES BILLETS D'ALLER & RETOUR

M. Pierre Baudin, Ministre des travaux publics, vient d'adresser une lettre très intéressante aux administrateurs de la Compagnie de l'Ouest, de laquelle nous détachons les passages suivants :

« Mon administration vous a demandé, à plusieurs reprises, de réaliser dans votre tarification des lignes de banlieue diverses améliorations en ce qui concerne notamment le transport des voyageurs par abonnement et billets A. R. (aller et retour). »

Sans renoncer à obtenir ces améliorations qui assureraient simplement aux localités de la banlieue de l'Ouest de Paris un traitement semblable à celui dont bénéficient les localités de la banlieue desservies par toutes les autres Compagnies, j'insiste, dès à présent, sur deux mesures dont il me paraît essentiel de ne pas ajourner l'exécution.

La première consisterait à remanier les prix des abonnements de 2^e classe sur les lignes où il n'existe pas de 3^e classe, de manière à ce que ces prix ne dépassent, en aucun cas, ce que coûteraient des abonnements de 3^e classe en vertu du barème de

vous tarif G. V. n° 3 (banlieue), si les trains comportaient des voitures de cette classe.

Je citerai comme exemple le prix de l'abonnement annuel de 2^e classe :

De Paris-Saint-Lazare à Courbevoie (8 k.) qui est de 125 francs, alors que le barème donne pour cette distance, en 3^e classe, un prix de 120 francs.

De Paris à Nanterre (12 k.) qui est de 150 francs au lieu de 145 francs.

Si les commodités de votre exploitation vous ont amenés, à n'avoir pour les lignes de banlieue, que deux classes au lieu de trois, il a été admis par vous-mêmes que le public ne saurait en souffrir et vous devez, dès lors, logiquement appliquer aux abonnements de deuxième classe des prix qui ne dépassent pas ceux des abonnements de troisième.

La seconde mesure consisterait à augmenter la durée de validité des billets A. R. de banlieue. On ne comprend pas, en effet, comme je l'ai déjà fait remarquer, que ces billets, qui ne comportent aucune réduction, ne soient valables qu'un jour alors que les billets A. R. de grandes lignes, réduits de 20 o/o, sont valables au moins deux jours. Cet état de choses paraît encore plus inadmissible quand on considère que des gares situées à plus de vingt kilomètres de Paris, comme Saint-Germain et Versailles, sont regardées comme faisant partie de la banlieue, tandis que d'autres, beaucoup plus rapprochées de Paris, Houilles-Carrières-Saint-Denis, par exemple, sont rangées dans la catégorie des gares de grandes lignes, de telle sorte qu'un billet A. R. sans réduction pour une localité à vingt-trois kilomètres de Paris est valable deux fois moins longtemps qu'un billet de même nature, à prix réduit, pour une localité située à huit kilomètres.

M. Pierre Baudin ajoute qu'il y a là une anomalie absolument choquante qui ne peut pas se prolonger.

INFORMATIONS

Avis aux Consorts

Monsieur le Ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens de la classe, ou ajournés des classes précédentes, qui sollicitent l'autorisation de se faire visiter par le conseil de révision du lieu de résidence, doivent en faire la demande au Préfet du département où ils ont concouru au tirage au sort.

Cette demande ne sera autorisée qu'avec la plus grande réserve.

Elle sera toujours refusée :

1^o Quand elle aura été faite après la date du tirage au sort dans le canton de l'intéressé;

2^o Quand le réclamant invoquera son état de santé, en s'appuyant sur des infirmités mal définies ou prêtant à la simulation;

3^o Lorsque l'intéressé résidera dans le département où il a tiré au sort.

Tout homme qui, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision, n'aurait pas été avisé que sa demande a été accueillie, doit se présenter dans le canton où il a participé au tirage au sort.

Les jeunes gens fixés à l'étranger, qui désirent être visités au lieu de leur résidence, doivent faire, à cet effet, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'agent diplomatique ou consulaire de France de leur résidence, au préfet du département dans lequel ils sont inscrits, une demande qui doit parvenir à ces fonctionnaires le 1^{er} février au plus tard.

Cette demande doit contenir une attestation de l'agent diplomatique ou consulaire, constatant que les intéressés sont réellement fixés à l'étranger avant le 1^{er} janvier de l'année du tirage au sort.

Les autorisations ne devront être accordées que si ces deux conditions sont strictement remplies.

En ce qui concerne les jeunes gens fixés réellement en Suisse et en Belgique, avant le 1^{er} janvier de l'année de leur tirage au sort, ils pourront être visités dans les départements français limitrophes de leur résidence, s'ils en font la demande au préfet du département où ils sont inscrits pour le tirage au sort, avant le 15 janvier de l'année de formation de leur classe, en indiquant la date à laquelle ils se sont établis dans le pays

suvisé, le département frontière dans lequel ils désirent être visités, et les cas d'exemption ou de dispense qu'ils se proposent de faire valoir.

Indemnités aux soutiens de famille présentés sous les drapeaux

La commission du budget de 1901 avait chargé M. Raibert du rapport sur différentes propositions tendant à allouer des indemnités ou secours aux soutiens de famille présentés sous les drapeaux.

Ce rapport, qui va être distribué incessamment, définit les familles qui pourraient participer à ces secours; ce seraient celles des jeunes gens :

1^o Dispensés en vertu de l'article 21 de la loi du 1^{er} juillet 1889 et exonérés de la taxe militaire par le conseil départemental de révision;

2^o Dispensés comme soutiens indispensables en vertu de l'article 22;

3^o Enfin ceux qui, dépassant la proportion de 3 p. o/o fixée par cet article, mais qui, néanmoins reconnus soutiens de famille, seraient inscrits sur une liste que le conseil départemental de révision dresserait à cet effet.

Un crédit serait annuellement fixé par la loi de finances et inscrit au budget de l'intérieur; il serait réparti entre les départements et les communes qui en feraient la répartition individuelle.

Les ouvriers d'art.

Les demandes des jeunes gens qui désirent subir cette année les épreuves professionnelles en vue de la dispense au titre des industries d'art seront reçues à la Préfecture jusqu'au 25 mars 1902, délai de rigueur.

Il est rappelé que les candidats doivent se faire inscrire à la préfecture du département dans lequel ils exercent leur profession.

Les intéressés qui désireraient les renseignements à ce sujet pourront s'adresser à la mairie de leur résidence.

Association des Dames Françaises

Comité de Nanterre

Mme Foix, l'aimable et sympathique présidente du comité de Nanterre nous prie d'annoncer à nos lecteurs que la prochaine conférence sera faite par M. le docteur Mary, le vendredi 17 courant, à 8 h. 1/2, dans la salle de la Mairie.

Le sujet choisi par le conférencier est : *Le sang et la circulation du sang.*

LE TIRAGE AU SORT

Les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens du canton de Puteaux auront lieu le mercredi 5 février, à 2 heures à la mairie de Puteaux.

Les inscrits devront se munir du certificat d'inscription qui leur aura été délivré et le représenter aux portes de la salle pour en obtenir l'entrée.

Les parents ou tuteurs, agissant au nom des jeunes gens absents, auront également à produire le certificat délivré à l'inscrit qu'ils représentent.

RÉCETTE UTILE

LES PROPRIÉTÉS DE L'EAU CHAUDE

On a souventes fois répété que l'eau chaude est un excellent médicament dans bien des maladies.

Voici quelques exemples :

1^o Rien ne coupe plus rapidement court à une congestion pulmonaire, à une angine ou à un rhumatisme que des applications d'eau chaude, faites convenablement.

Un des meilleurs moyens de calmer les douleurs gastriques et de précipiter la digestion est l'absorption d'une certaine quantité d'eau aussi chaude que possible. Cela dépend de températures cependant et pour que le remède soit efficace il faut la boire sans répugnance, sans quoi l'effet produit serait nul.

La céphalalgie cède presque toujours à l'application simultanée d'eau chaude sur la nuque et sur les pieds.

Une serviette pliée, trempée dans l'eau tiède, torquée rapidement et appliquée sur l'estomac, calme les coliques d'une façon magique; appliquée sur la joue, elle apporte un soulagement aux névralgies et aux maux de dents.

En ce dernier cas, la température de l'eau doit être aussi élevée que possible.

L'eau chaude prise avant de se coucher — une demi-heure avant — est un bon remède contre la constipation; et si l'on continue ce traitement pendant quelques mois, c'est une cure très utile contre la dyspepsie.

Enfin, un morceau de flanelle imbibé d'eau chaude, appliqué autour du corps d'un enfant atteint du croup, produit des effets inattendus.

Mais si l'eau chaude agit dans bien des cas beaucoup de personnes en font un usage immodéré, et vous n'ignorez pas que *le trop nuit dans tout.* C'est ainsi qu'il n'est pas d'habitude plus funeste que celle qui consiste à se débarbouiller, le matin, à l'eau chaude.

Société Générale

De l'Académie Nationale de Musique
Soliste des Concerts Lamoureux
Officier d'Académie
5, rue de Pongerville
→ NANTERRE ←

PETIT & GRAND ORCHESTRE
pour Cérémonies, Réceptions, Soirées et Bals

De l'Académie Nationale de Musique
Soliste des Concerts Lamoureux
Officier d'Académie
5, rue de Pongerville
→ NANTERRE ←

PETIT & GRAND ORCHESTRE
pour Cérémonies, Réceptions, Soirées et Bals

ETAT-CIVIL

NAISSANCES.

— Lambert, Odette, 3, rue du Docteur-Foucault; Cayron, Lucienne, 33, route de Paris; Lebigo, Yvonne, 2, route de Courbevoie; Monnier, Gaston, 13, rue du Chemin-de-Fer; Denis, Madeleine, 2, boulevard du Midi; Locher, Henri, 15, rue du Docteur-Foucault.

PUBLICATIONS.

— M. Mangin, à Nanterre et Mlle Thomas à Lagny (Seine-et-Oise); M. Harscouët, à Paris et Mlle Le Suavé, à Nanterre; M. Guilbert et Mlle Havin, à Nanterre; M. Franck et Mlle Delanoue, à Rueil.

MARIAGES.

— M. Decamp, à Autun (Saône-et-Loire) et Mlle Bruley à Nanterre.

APÉRÇU DES PRIX

Les 12 portraits carte visite. **12 fr.**
Les 6 portraits carte album. **12 fr.**

Ouver t tous les Dimanches
Jeudis & Samedis

AVIS IMPORTANT

La Grande Photographie Edouard ROZÉ

à PARIS, Boulevard des Italiens

vient d'établir
une Succursale

à NANTERRE, 15 bis, Avenue de Bueil

Pour faire apprécier son travail
la Maison offre
UN PORTRAIT D'ESSAI
pour 0 fr. 50

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

NANTERRE — 36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE

<p>BILLETTS DE DÉCÈS en une heure depuis 5 francs le cent</p> <p style="text-align: center;">Sur Papier Anglais</p> <p>FORMANT ENVELOPPE depuis 6 fr. le cent</p>	<p>BILLETTS & CARTES de Mariage depuis 4 fr. le cent</p> <p>Cartes de Visite à la Minute depuis 1 fr. 25</p> <p style="text-align: center;">CARTES de Menus, de Bals, de Naissances</p>	<p>CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES</p> <p style="text-align: center;">SPECIALITÉ D'AFFICHES</p> <p>Travaux pour la Publicité</p> <p>JOURNAUX, BROCHURES STATUTS</p> <p>Complexes Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires</p>	<p>Factures, Registres, Têtes de Lettres ENVELOPPES</p> <p>LIVRES à SOUCHES, MANDATS</p> <p>Quittances de Loyer</p> <p>CONGÈS, ENGAGEMENTS</p> <p>Ecriteaux pour Location</p> <p style="text-align: center;">Reliure & Brochure</p>
---	--	---	---

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Avis Important. — Tout Client commandant des Imprimés commerciaux à droit, sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le *Journal de Nanterre*.

LEÇONS

DE PIANO, SOLFÈGE & CHANT

Cours d'Instruments à Cordes
Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse

M. Léon SOYER

De l'Académie Nationale de Musique
Soliste des Concerts Lamoureux
Officier d'Académie
5, rue de Pongerville
→ NANTERRE ←

PETIT & GRAND ORCHESTRE
pour Cérémonies, Réceptions, Soirées et Bals

ETAT-CIVIL

NAISSANCES.

— Lambert, Odette, 3, rue du Docteur-Foucault; Cayron, Lucienne, 33, route de Paris; Lebigo, Yvonne, 2, route de Courbevoie; Monnier, Gaston, 13, rue du Chemin-de-Fer; Denis, Madeleine, 2, boulevard du Midi; Locher, Henri, 15, rue du Docteur-Foucault.

PUBLICATIONS.

— M. Mangin, à Nanterre et Mlle Thomas à Lagny (Seine-et-Oise); M. Harscouët, à Paris et Mlle Le Suavé, à Nanterre; M. Guilbert et Mlle Havin, à Nanterre; M. Franck et Mlle Delanoue, à Rueil.

MARIAGES.

— M. Decamp, à Autun (Saône-et-Loire) et Mlle Bruley à Nanterre.

AVIS IMPORTANT

La Grande Photographie Edouard ROZÉ

à PARIS, Boulevard des Italiens

vient d'établir
une Succursale

à NANTERRE, 15 bis, Avenue de Bueil

Pour faire apprécier son travail
la Maison offre
UN PORTRAIT D'ESSAI
pour 0 fr. 50

DECES.

— M. Merville, 81 ans, 1 rue Pascal; enfant Dozière, 10 mois, 5 rue du Chemin-de-Fer; Mme Vve Grélet, 67 ans, 39, rue du Docteur-Foucault; Mme Debureau, 68 ans, rue du Vieux-Pont; Mme Vve Gastal, 66 ans, 2, rue Thomas-Lemaître.

A l'occasion des fêtes du Premier de l'An, la Maison

E. DESLANDES

Horlogerie-Bijouterie
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, à RUEIL

a l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle qu'elle met en vente un grand choix d'articles en tous genres pour **Cadeaux et Etranges**, à des prix exceptionnels de bon marché.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Bagues or, depuis **2 fr.**
Montres argent, depuis **18 fr.**
Montres or, cuvette or, p^o dames, depuis **45 fr.**
Garanties de Cheminées, depuis **38 fr.**

Comme il est impossible de donner le prix de tous les articles vendus par la Maison, on est prié de se rendre compte du bon marché réel, en venant visiter les Magasins.

A tous les articles vendus jusqu'à ce jour, la Maison DESLANDES a joint la

"COUTELLERIE FINE"
en écrins, depuis 15 fr. la douzaine.
A tout acheteur au-dessus de 50 fr. la Maison offre
Une Jolie Broche Miniature Email
Voir la nomenclature des articles vendus à la 4^e page.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.